



LE MOUVEMENT « RIEN SANS LES FEMMES » (RSLF) EN RDC : ACTION COLLECTIVE, CONSTRUCTION IDENTITAIRE ET DILEMMES DE L'INSTITUTIONNALISATION A L'AUNE DE LA THEORIE D'ALAIN TOURAINE

Eugène NGABU MVUDI¹

Université de Kinshasa, République Démocratique du Congo

nbmvudi@gmail.com

&

Joël NZAMPUNGU IMBOLE²

Université de Kinshasa, République Démocratique du Congo

joel.nzampungu@unikin.ac.cd

Résumé : Cet article analyse le mouvement « Rien Sans Les Femmes » (RSLF) en RDC à l'aune de la théorie de l'action sociale d'Alain Touraine. À partir d'entretiens semi-directifs et de l'analyse documentaire, l'article montre comment le mouvement « Rien Sans Les Femmes » fabrique une identité collective féminine en RDC, construit des oppositions stratégiques aux barrières institutionnelles et aux normes traditionnelles, et projette une totalité normative — la parité — en articulant plaidoyer, alliances et médiatisation. Les résultats mettent en évidence, premièrement, une forte capacité de mobilisation et d'ancre territorial, ensuite des effets organisationnels et politiques visibles et, enfin, des tensions internes qui limitent l'extension et la durabilité du mouvement. Nous discutons la subjectivation des militantes et les dilemmes de l'institutionnalisation des mouvements. L'étude contribue à la sociologie des mouvements féminins africains en reliant évaluation d'impact des actions du mouvement et le cadre tourainien.

Mots-clés : RDC ; mouvement social ; droits des femmes ; parité ; Touraine ; subjectivation ; participation politique.

The nothing without women movement (RSLF) in the DRC: Collective action, identity construction, and the dilemmas of institutionalization in light of Alain Touraine's theory

Abstract : This article analyzes the Nothing Without Women Movement (Rien Sans Les Femmes - RSLF) in the DRC in light of Alain Touraine's theory of social action. Based on semi-structured interviews and document analysis, the article demonstrates how the Nothing Without Women Movement forges a collective female identity in the DRC, constructs strategic oppositions to institutional barriers and traditional norms, and projects a normative totality—parity—by articulating advocacy, alliances, and media coverage. The findings highlight, firstly, a strong capacity for mobilization and territorial grounding, secondly, visible organizational and political effects, and, finally, internal tensions that limit the movement's

¹ Me Eugène NGABU est avocat au barreau de Kinshasa Gombe et apprenant finaliste à l'école de criminologie de l'Université de Kinshasa (Gestion de la paix et des conflits).

² Joël NZAMPUNGU est docteur en communication et doctorant en criminologie (Sécurité Intérieure), Enseignant-chercheur à l'école de criminologie de l'Université de Kinshasa.

extension and sustainability. We discuss the subjectivation of activists and the dilemmas surrounding the institutionalization of movements. The study contributes to the sociology of African women's movements by connecting the impact assessment of the movement's actions with the Touraine an framework.

Keywords: DRC; social movement; women's rights; parity; Touraine; subjectivation; political participation.

Introduction

Le mouvement « Rien Sans Les Femmes » (RSLF) est né dans un contexte de sous-représentation des femmes en RDC. L'analyse du genre effectuée en 2009 avait mis en évidence la persistance des déséquilibres en matière de parité entre hommes et femmes dans tous les domaines du développement : économique, social, culturel et politique. Ces déséquilibres constituent des obstacles à la jouissance des mêmes droits humains pour toutes et tous, et empêchent ainsi les femmes de jouer pleinement leur rôle dans le processus de développement du pays (Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre, 2009).

La présence féminine aux niveaux décisionnels de l'administration continue à demeurer faible malgré de légères améliorations, et beaucoup reste à faire afin de permettre aux femmes d'accéder en nombre suffisant aux instances de prise de décision. Des inégalités de droits, de chances et de sexe persistent entre les hommes et les femmes et font perdre à la République Démocratique du Congo l'utile contribution des femmes à la réalisation de ses objectifs de développement humain durable. Cette persistance des disparités entre hommes et femmes est constatée dans presque tous les domaines de la vie nationale, particulièrement dans les domaines politique, économique, social et culturel, et entraîne inéluctablement des discriminations entravant la mise en œuvre adéquate de la parité homme-femme.

En 2015, un fossé criant s'était déjà dégagé entre la réalité du terrain et les engagements internes et internationaux pris par la République Démocratique du Congo. En effet, durant cette période, au niveau national, le pays ne comptait que 7 femmes ministres sur les 47 ministères existants, deux femmes nommées à la tête des 26 nouvelles provinces et seulement 10 % de femmes siégeant à l'Assemblée nationale. Face à cette faible représentation, les organisations de femmes avaient senti la nécessité de se coaliser afin de changer cette situation. Initiée par une quinzaine d'organisations, d'abord sous la forme d'une campagne de plaidoyer, cette dynamique s'est transformée par la suite en un mouvement qui devait servir de cadre de fédération d'actions, de concertation, de mobilisation, de conscientisation, de plaidoyer, de lobbying, de réflexion et de communication pour la participation et la représentativité égalitaire des femmes et des filles dans les instances de prise de décision à tous les niveaux.

Le mouvement « Rien Sans Les Femmes » est né de ces réflexions menées par les organisations de la société civile basées au Nord-Kivu et au Sud-Kivu en mars 2015, au cours des journées de réflexion sur la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies. Au cours de ces réflexions, les organisations de la société civile concernées ont tiré un bilan de la représentativité des femmes aux postes de prise de décision eu égard à la Résolution 1325, ainsi qu'à d'autres textes internationaux, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), régulièrement ratifiés par la République Démocratique du Congo, et des textes légaux internes (dispositions constitutionnelles sur la parité, art. 14) et de la loi sur la parité (2015).

En créant ce mouvement, les femmes se sont donné pour mission de militer pour la participation et la représentativité égalitaire des hommes et des femmes, d'une part, et, d'autre part, des garçons et des filles dans les instances de prise de décision à tous les niveaux, à travers diverses stratégies, notamment les analyses, les amendements et les révisions des lois et politiques de la République Démocratique du Congo pour l'effectivité de la parité hommes-femmes. Le mouvement « Rien Sans Les Femmes » est ouvert à l'adhésion d'autres organisations de la société civile ainsi qu'à des personnes physiques congolaises ayant dans leur agenda la promotion et la défense des droits des femmes et des filles. Pour cela, les membres ont adopté une approche inclusive, participative, interactive et collaborative, basée sur le genre et sur le respect des droits humains.

Au cours de cette recherche, il sera question pour nous de comprendre la manière dont le mouvement « Rien Sans Les Femmes » agit à l'intérieur du système congolais, caractérisé par les injustices à l'égard des femmes, pour le transformer et participer ainsi à une recomposition des rapports entre société civile et État dans la gouvernance démocratique congolaise. De manière concrète, il s'agira de comprendre comment « Rien Sans Les Femmes » influe concrètement sur le système de pouvoir congolais, pour que les femmes soient représentées de manière égalitaire dans les instances de prise de décision, conformément aux engagements du pays en rapport avec le genre et les droits des femmes et des filles. Pour ce faire, nous allons recourir à l'analyse actionnaliste d'Alain Touraine à travers les concepts d'identité, d'opposition et de totalité pour montrer comment « Rien Sans Les Femmes » accroît la capacité des femmes à être auteures de leur destin dans un environnement marqué par les inégalités, en militant pour rendre effective la parité et en renforçant les capacités de ses membres.

Afin de réaliser cette étude, les approches qualitative et documentaire ont été mobilisées. En premier lieu, nous avons procédé à l'analyse de différents

documents relatifs au mouvement « Rien Sans Les Femmes », à la littérature sur les mouvements féministes et à d'autres documents pertinents sur la participation politique des femmes. Ensuite, nous avons procédé à la collecte des données qualitatives au moyen d'un guide d'entretien. Au total, 25 entretiens ont été organisés avec les principaux responsables du mouvement « Rien Sans Les Femmes » ainsi que leurs partenaires.

Dans la constitution de l'échantillon, nous avons tenu compte des différentes parties prenantes impliquées dans les activités du mouvement, dont les membres du mouvement dans les différentes coordinations à travers le pays, les partenaires d'autres organisations de la société civile, les autorités locales, provinciales et nationales.

À travers la triade tourainienne identité-opposition-totalité, nous allons, dans un premier temps, montrer comment « Rien Sans Les Femmes » a créé une identité collective ; ensuite, nous relèverons les différents obstacles auxquels le mouvement fait face et la manière dont ces derniers se manifestent ; et, avant de conclure, nous montrerons comment les actions du mouvement sont en adéquation avec les politiques nationales en matière de genre, les résultats obtenus par le mouvement mais aussi les limites des actions du mouvement dans la quête de la parité.

1. Identité et structuration du mouvement « Rien Sans Les Femmes »

Les mouvements sociaux sont des formes d'action collective qui émergent en réponse à des situations d'inégalité, d'oppression et/ou de demandes sociales, politiques, économiques ou culturelles non satisfaites. Selon Srilatha Batliwala, chercheuse associée de l'Association pour les droits des femmes dans le développement (AWID), ils sont constitués « d'un ensemble organisé de membres qui poursuivent un programme politique commun de changement par une action collective » (Batliwala S., 2012).

Ces organisations peuvent exister dans de nombreuses configurations, formelles ou informelles, et travailler aux niveaux local et/ou national. Cependant, certains éléments sont essentiels à leur engagement collectif dans la construction du mouvement (UN Women – UN TF, 2022). Il s'agit, dans le cas de « Rien Sans Les Femmes », de la création de l'identité d'acteur collectif.

Dans la perspective tourainienne, l'identité d'un mouvement n'est pas donnée : elle se construit dans l'action, autour d'un enjeu central qui oriente les conduites, agrège des alliés et trace la frontière avec les oppositions (Touraine, 1981, 1992). Chez « Rien Sans Les Femmes » (RSLF), l'objectif global, qui est celui de promouvoir la représentativité et la participation égalitaire des femmes et des hommes dans toutes les instances de décision en République Démocratique du Congo, fonctionne comme une « identité-projet » : il définit ce que le mouvement

veut transformer, à savoir les règles du jeu de la représentation, et à partir de quoi les membres du mouvement se reconnaissent comme collectif.

Cette identité-projet se décline en trois objectifs spécifiques qui précisent le périmètre d'action et stabilisent l'appartenance au mouvement. Il s'agit, premièrement, d'accroître la participation et la représentativité des femmes à tous les niveaux, ensuite de coordonner les initiatives des membres en faveur de la parité et, enfin, d'accompagner les femmes en exercice et celles ambitieuses vers les sphères décisionnelles. Dans le langage de Touraine, ces trois composantes ne sont pas de simples « tâches » : elles produisent l'identité collective en alignant motivations, compétences et répertoires d'action autour d'un bien symbolique commun, ici la parité comme norme de démocratie (Touraine, 1997 ; Touraine & Khosrokhavar, 2000).

« Rien Sans Les Femmes » invite ainsi ses membres à intégrer la vision d'une société congolaise où les femmes et les filles participent et sont représentées sur le même pied d'égalité que les hommes dans les instances de prise de décision du pays, à tous les niveaux et dans tous les domaines de la vie. Cette vision gravite autour des valeurs de professionnalisme, de partenariat, d'engagement, d'intégrité, de transparence, de redevabilité, de proactivité et de souplesse, de respect mutuel et de disponibilité.

Pour « Rien Sans Les Femmes », il s'agit d'un travail essentiel pour mettre fin aux inégalités et aux injustices qui empêchent les femmes d'accéder à des fonctions de responsabilité, comme cela est prescrit par la Constitution (2006) et la loi sur la parité (2015). Malgré leurs identités intersectionnelles et leurs réalités contextuelles particulières, les membres de « Rien Sans Les Femmes », ont surmonté leurs divergences pour élaborer une charte du mouvement qui fixe le cadre dans lequel s'exercent ses actions pour mettre fin aux injustices.

L'identité du mouvement s'est, en outre, consolidée lorsque les membres sont parvenus à institutionnaliser des rôles et des règles de décision, rendant ainsi l'action du mouvement prévisible et réplicable. Le mouvement social n'est pas un simple agrégat de mécontentements, mais une conduite collective organisée autour d'un enjeu et d'un adversaire (Touraine, 1984). La structuration de RSLF illustre ce passage du « nous » diffus à l'acteur organisé.

La construction d'un mouvement implique l'organisation communautaire et le travail pour développer une adhésion organisée des personnes les plus affectées par l'injustice et ayant le plus grand intérêt à créer le changement (UN Women - UN TF, 2022). En ce qui concerne « Rien Sans Les Femmes », l'adhésion de nouveaux membres constitue un des piliers de sa stratégie. Lors de cette étude, nous avons pu constater que, depuis sa création en mars 2015, le mouvement a connu beaucoup d'adhésions et, à ce jour, il est présent dans les 26 provinces de la RDC, avec un point de coordination dans chacun des chefs-lieux. Pour les

provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu occupées, le mouvement a des points de coordination dans les villes de Beni et d'Uvira.

Le mouvement se structure autour des points focaux provinciaux et locaux avec une porte-parole nationale dont le mandat de deux ans est renouvelable une seule fois, cela pour entretenir la continuité au-delà des personnes. Pour leur désignation, le consensus est d'abord recherché ; le vote n'intervient qu'en cas d'échec. En ce qui concerne la représentation, ce sont les organisations et non les individus qui portent les fonctions dans le mouvement, ce qui désindividualise les positions et accroît la capacité de coalition.

La parole du mouvement est publique, structurée et traçable. En effet, la répartition des tâches de communication est partagée entre les organisations mandatées. Chaque organisation s'occupe d'un aspect, allant de l'animation du site web à la publication du bulletin du mouvement, jusqu'à la présence sur les réseaux sociaux.

S'agissant de l'infrastructure de l'identité du mouvement, elle se retrouve à travers des organes pluriels qui relient l'action quotidienne et les orientations stratégiques. C'est ainsi que la coordination nationale, qui se compose de la porte-parole nationale, des points focaux et des chargés de communication, est le garde-fou identitaire à travers la protection de la vision, de la mission et des valeurs qui portent le mouvement. Elle est appuyée par le Conseil des sages, composé d'anciennes détentrices de fonctions. Ce Conseil assure la médiation des différends, donne des orientations et sécurise la mémoire du mouvement.

Cette infrastructure identitaire se retrouve également au niveau des coordinations provinciales et locales. Il en est de même des commissions (études & plaidoyer ; communication ; administration & finances). La duplication fonctionnelle est aussi prévue par territoire, même si, jusqu'à présent, elle n'est pas effective.

Quant à la publicisation de l'identité, elle se fait à travers les réunions mensuelles par site, avec pour objectif de partager les informations, d'analyser le contexte, de planifier et d'évaluer les activités. Chaque année, le mouvement organise deux réunions de la coordination nationale et des réunions élargies annuelles, selon le budget. Ces rituels produisent une visibilité interne/externe et des moments de subjectivation collective où le mouvement se reconnaît, ajuste son récit et redistribue le pouvoir d'agir (Touraine, 1992).

Trois axes relient l'identité et les actions du mouvement. Le premier axe est celui des lois et politiques. Pour le mouvement « Rien Sans Les Femmes », il s'agit de l'application des dispositions favorables à la parité et de la révision de toutes les dispositions légales qui entravent l'effectivité de la parité. Les actions de cet axe sont notamment : les analyses de textes, le travail avec la Commission électorale nationale indépendante (CENI) en ce qui concerne la participation

politique des femmes, le travail avec les élus, la rédaction d'un rapport parallèle à la CEDEF et le suivi des engagements du gouvernement sur la parité. Le deuxième axe est relatif à la participation des femmes aux élections à tous les niveaux, à la nomination des femmes à des postes de responsabilité et à la présence des femmes au sein des partis politiques. Les principales actions sont notamment : le suivi des actes d'engagement des partis politiques pour inclure plus de femmes dans leurs organes, les états des lieux de la parité au niveau des provinces, le renforcement de capacités des membres, la rédaction des notes de plaidoyer, l'élaboration de mémorandums, le lobbying, les échanges dans les médias et des actions de *sit-in*. Le troisième axe concerne le renforcement des capacités des membres et l'élargissement provincial et territorial du mouvement. L'ensemble compose un répertoire mixte d'expertise et de pression citoyenne conjuguant les aspects institutionnels et contestataires.

« Rien Sans Les Femmes » met en œuvre des activités emblématiques sur le terrain pour montrer que les actions du mouvement ne sont pas restées uniquement dans les textes. Elles sont constituées, entre autres, du monitoring de la parité, des tables rondes avec la Commission socioculturelle du parlement national, du travail avec le ministère du Genre pour la prise de décrets, de la vulgarisation des analyses. Au niveau provincial, il s'agit de l'adoption d'édits provinciaux, de l'organisation de formations sur le financement des partis politiques et la proposition de lois, de réunions multipartites. Ces différentes activités sont autant d'épreuves d'historicité, montrant la capacité du mouvement à produire des effets sur les règles et les représentations.

Pour capitaliser et stabiliser l'identité du mouvement, « Rien Sans Les Femmes » a noué des alliances stratégiques avec des partenaires aux niveaux national et international. Ces alliances renforcent l'identité du mouvement sans la diluer. « Rien Sans Les Femmes » agit comme acteur-plateforme capable de traduire les exigences de la parité dans des arènes diverses.

2. Obstacles à la mise en œuvre effective de la parité

Ce deuxième point se propose d'effectuer une lecture des obstacles à la mise en œuvre effective de la parité en République Démocratique du Congo (RDC) à partir des notions d'« opposition-cible » et de « répertoire » d'Alain Touraine. Nous analysons ces obstacles comme une configuration de rapports sociaux et de dispositifs produisant de la désubjectivation (Touraine, 1981, 1992, 1997).

2.1. Les différents obstacles à la parité

Dans la perspective tourainienne, l'action collective se constitue contre des forces qui contrôlent l'accès aux enjeux centraux du système. Dans le cadre de « Rien Sans Les Femmes », ces obstacles se déclinent en quatre pôles : culturel-symbolique, cognitif-juridique, matériel-sexuel et politico-institutionnel (Touraine, 1981).

- Obstacles culturels et symboliques

Les stéréotypes déniennent aux femmes la compétence et la légitimité à exercer des fonctions d'autorité. Des propos dégradants tels que « La femme ne peut pas être élue » ou encore « Votre place est au lit et à la cuisine » fabriquent une inéligibilité symbolique, en contradiction avec les normes d'égalité.

Dans la province de l'Équateur, en République Démocratique du Congo, il y a un proverbe Mongo qui dit : « Une poule ne peut jamais chanter devant un coq ». Du point de vue de la parémiologie, la pensée qui traverse ce proverbe est celle qui prive la femme de son droit de s'exprimer librement en public. Ainsi, par analogie, son auteur utilise l'image de la poule et celle du coq pour servir une idéologie discriminatoire. L'intention de l'auteur est de vouloir dire que, « selon l'ordre de la nature, c'est le coq qui chante le matin pour réveiller les gens à vaquer à leurs occupations et non la poule » (PNUD, 2023).

Les Mongos s'appuient sur cette réalité pour interdire aux femmes de prendre la parole en public, tout en consacrant l'autorité de l'homme-masculin sur l'homme-féminin, et « en attribuant seul à l'homme-masculin le droit de parler en public, sous prétexte que c'est le coq (être mâle) qui joue un rôle public, et non la poule (être femelle), dont la tâche est bien circonscrite par la nature : garder et protéger les œufs et les poussins. Cela étant, selon la tradition Mongo, c'est à l'homme de prendre la parole en public et à la femme de s'occuper du ménage, de l'éducation des enfants et de l'agriculture. On pense donc que la femme est naturellement faite pour le ménage » (Kienge-kienge, 2024).

Dans ce contexte socioculturel, la femme congolaise, en général, subit plusieurs injustices sociales manifestées par des attitudes négatives et discriminatoires, renforcées par la privation de certains droits comme le droit à l'héritage et à la succession, l'accès à la terre, et par toutes les formes de violences basées sur le genre, aussi bien dans le cadre domestique ou familial qu'en dehors de ce cadre. Cette situation est plus accentuée dans certaines sociétés organisées traditionnellement sur un modèle patriarcal et dans les milieux ruraux que dans les villes. Le développement du phénomène religieux et la crédulité de nombreuses femmes peu instruites semblent contribuer à justifier les discriminations à l'égard de la femme et certaines violences basées sur le genre.

- Obstacles cognitifs et juridiques

La méconnaissance des droits et des procédures de recours produit un désarmement normatif. Les dispositifs de vulgarisation sont insuffisants ; l'accès aux consultations gratuites des barreaux est mal connu, les administrations publiques et les partis politiques forment peu leurs membres. Qui plus est, certains auteurs de violences à l'égard des femmes ignorent la portée illicite de leurs actes.

Dans l'étude sur les obstacles à la participation de la femme dans les sphères administratives et politiques (Ngabu, 2023), il est indiqué que l'ignorance de la victime ou la non-instruction des femmes est le deuxième facteur favorisant les violences sexistes dans les sphères politiques et administratives. Lors des entretiens, il a été indiqué que les femmes ne connaissent souvent rien des lois sur les violences sexuelles. L'ignorance de ses droits par la femme est aussi un aspect non négligeable, car elle joue sur son mental et la pousse à chercher des faveurs à la place de réclamer ses droits pour se protéger.

Cette ignorance du droit s'explique sans doute par la pression communautaire qui inhibe les femmes qui pourraient faire prévaloir leurs droits dans tous les domaines de la vie. Souvent, il a été relevé que nombreuses ne savent pas par où commencer pour mettre en mouvement la machine judiciaire. En outre, elles ignorent l'existence, au sein des barreaux ou des corps des défenseurs judiciaires, de bureaux de consultations gratuites où elles peuvent solliciter une assistance pour défendre leurs droits en justice lorsqu'elles sont victimes de violences basées sur le genre.

Cette ignorance ou cette sous-information soulève la question de la vulgarisation des lois sur les violences sexuelles, particulièrement dans les partis politiques et dans les administrations publiques, et de la formation des leaders communautaires pour assurer la vulgarisation de ces lois.

S'agissant de la méconnaissance de cette loi, plusieurs raisons peuvent être évoquées. La première raison est l'insuffisance de la vulgarisation des textes sur les violences basées sur le genre. Dans la majorité de cas, beaucoup de femmes n'ont jamais suivi de formation sur les thématiques genre et violences basées sur le genre. En deuxième lieu, nous pouvons évoquer le manque de culture de la lecture ; en effet, la plupart des personnes ne connaissent même pas l'existence de ces textes protégeant la femme et ne savent même pas où s'adresser en cas de problèmes. En dernier lieu, il convient de noter aussi que les fonctionnaires des administrations publiques ne sont pas formés dans le domaine du genre, démontrant par-là que l'État congolais ne s'implique pas totalement dans les affaires qui concernent les femmes.

Par ailleurs, le droit à la succession est très souvent dénié à la veuve, en tant que conjoint survivant, alors que le Code de la famille lui reconnaît non seulement la qualité d'héritière de la deuxième catégorie dans une succession *ab*

intestat (article 758 du Code de la famille), mais également l'usufruit de la maison habitée par les conjoints (article 780 du Code de la famille), et cela indépendamment du droit au partage des biens lors de la liquidation préalable du régime matrimonial, surtout dans le régime de communauté universelle des biens ou de communauté réduite aux acquêts (articles 520, 524, 525, 526 et 536 du Code de la famille), lors de la dissolution du mariage par le décès du mari.

- Obstacles matériels et sexuels

La pauvreté et la dépendance économique renforcent la vulnérabilité des femmes et se traduisent souvent par des chantages sexuels conditionnant l'accès, la nomination ou le maintien en poste. Les violences sexuelles infligées aux femmes ou aux filles constituent le paroxysme des rapports de pouvoir et de domination entre les sexes. Elles nient la dignité de la femme en la réduisant au rang d'un objet dont la volonté n'a pas à s'exprimer en cette circonstance de l'acte. Elle subit une violence, une agression sexuelle sous la forme d'un harcèlement ou d'un viol, notamment.

Les femmes sont également victimes de violences économiques au sein des familles de la part de leurs maris. Dans l'étude du PNUD (2023) sur l'accès des femmes à la justice, plusieurs femmes ont évoqué le fait que, dans le contexte de la précarité des familles, la femme réalise plusieurs activités pour la survie de la famille. Mais l'homme exige que le produit de ces activités de débrouille soit géré par lui. Finalement, il le dissipe ou même s'en sert pour épouser une autre femme à l'insu de son épouse, alors que cette dernière ne gère pas le salaire de son mari. Ces mêmes femmes ont également relevé des cas où le crédit reçu par la femme, dans le cadre des activités d'autonomisation économique, a été confisqué par le mari, sous prétexte que la femme ne doit pas gérer un crédit.

Le contexte particulier de la prédominance de la culture arabo-musulmane dans certaines provinces de la RDC conduit parfois à la chosification de la femme dans une union polygamique illégale où elle est considérée comme une richesse pour le mari, étant sa source de production. Cette exploitation économique de la femme constitue une forme de violence économique (PNUD, 2023).

Un autre aspect spécifique des violences économiques concerne l'accaparement des terres cultivées par les femmes par des entreprises minières, ce qui renforce la pauvreté des femmes qui vivent des travaux champêtres. Elles n'ont pas les moyens d'aller en justice contre des entreprises minières puissantes qui brassent d'importantes sommes d'argent et s'achètent les magistrats. Dans ce même ordre d'idées, il convient de signaler également la marginalisation des femmes dans les résolutions des conflits fonciers concernant leur accès à la terre pour l'agriculture. Les terres les plus fertiles sont accaparées par les entreprises. Cette marginalisation renforce la pauvreté des femmes.

- Obstacles politico-institutionnels

Un autre facteur qui se dresse sur la voie de la parité est l'impunité des auteurs de violences sexistes. En effet, la plupart des auteurs de violences sexistes ne sont pas souvent inquiétés. Si les victimes se plaignent, ce sont des conseils qui sont donnés, soit un arrangement à l'amiable, et certaines d'entre elles sont transférées dans d'autres services. Les résultats de l'étude sur les obstacles à la participation des femmes dans les sphères politiques et administratives (Ngabu, 2023) ont relevé que c'est dans de très rares cas que les auteurs de violences sexistes sont sanctionnés. Les femmes se plaignent, consultent la hiérarchie et parfois dénoncent au niveau du supérieur hiérarchique, mais il n'y a aucun mécanisme pour prendre en charge ces plaintes. Tout se termine par des conseils qui sont donnés, parfois à l'auteur du harcèlement sexuel.

L'impunité est un des facteurs du faible signalement des cas de violences en milieu politique et administratif. Les signalements de violences sexistes ne sont pas très nombreux. Les femmes membres des sphères politiques ou des sphères administratives qui ont subi des actes de violence à caractère sexiste ou qui en ont été témoins renoncent la plupart du temps à en parler et à les signaler. Elles préfèrent soit garder le silence, soit en parler à un collègue ou à leur mari.

Plusieurs raisons poussent les femmes à ne pas signaler les violences dont elles sont victimes ou témoins. Il s'agit principalement de l'environnement institutionnel qui tolère ce genre de comportements ou les considère sans importance, et de l'absence, de la faiblesse ou de la non-application de mécanismes permettant, dans les différentes structures, qu'elles soient de la sphère administrative ou de la sphère politique, de signaler ces violences en toute confidentialité, de porter plainte, d'enquêter et de sanctionner les auteurs.

À cause de la pression communautaire, les femmes ont peur d'être considérées comme fautives, que l'on remette en question la véracité de leurs allégations ou qu'on les accuse d'avoir provoqué le harcèlement ou la violence. Pour certaines femmes, c'est la crainte de s'exposer encore davantage, de nuire à leur réputation. D'autres refusent de signaler les incidents par conscience de leur position subalterne et par crainte de perdre leur emploi.

Cette faible propension à dénoncer ces actes de violence sexiste se retrouve aussi chez les personnes qui en ont été témoins. La plupart des témoins préfèrent garder silence ou en parler à un collègue ou à leur mari (Ngabu, 2023).

Comme nous pouvons nous en rendre compte, les pesanteurs culturelles et les luttes d'intérêts prennent souvent le dessus sur le cadre légal. Notons que, jusqu'à présent, il n'y a pas de sanctions, car le sujet des violences basées sur le genre est encore tabou ; il est géré de manière beaucoup plus discrète. La victime

et l'auteur jouent au silence. Rares sont les femmes qui dénoncent, ce qui fait que la sanction pour réprimer toutes ces violences demeure faible.

3. Le répertoire de domination : comment l'opposition agit

Le répertoire renvoie aux moyens d'action mobilisés dans le conflit (Touraine, 1981). Les acteurs opposés à la présence des femmes dans les sphères décisionnelles en République Démocratique du Congo combinent quatre registres aux effets cumulatifs.

En premier lieu, ils utilisent le discours pour disqualifier et naturaliser la domination des hommes sur les femmes. Les rapports de pouvoir entre les sexes font que le sexe féminin subit le pouvoir du sexe masculin. Ce modèle patriarcal de structuration des sociétés congolaises a donné lieu à une série de pratiques dégradantes à l'égard des femmes, transmises de génération en génération, souvent avec le concours des femmes âgées, mais qui constituent des violences culturelles. Elles se traduisent donc par des prescriptions du genre : « une femme ne peut pas faire ceci, une femme ne peut pas faire cela ». Ces stéréotypes conduisent à la délégitimation des réformes en faveur de la parité, rendent « pensable » l'exclusion, nourrissent l'autocensure et naturalisent le monopole masculin.

En deuxième lieu, les opposants aux réformes sur la parité utilisent leur pouvoir discrétionnaire et l'ambiguïté de certains textes de loi pour bloquer les réformes ou les actions en vue de l'effectivité de la parité. Les moyens ne sont pas mis dans la vulgarisation des textes sur le genre, les règlements intérieurs au sein des administrations publiques, des entreprises et au sein des partis politiques demeurent muets ou inopérants. Dans le même ordre d'idées, il convient de signaler l'absence de guichets confidentiels et l'existence d'arrangements « à l'amiable ». Tous ces éléments augmentent le coût de transaction pour les victimes et réduisent le risque pour les auteurs.

En troisième lieu, les hommes utilisent leur pouvoir économique pour maintenir la domination sur les femmes. Dans ce registre, le harcèlement ou les contreparties sexuelles conditionnent les nominations et les maintiens à des postes de responsabilité, transformant l'accès au pouvoir en ressource privatisée. La précarité économique renforce la prise en otage des femmes et leur incitation au silence.

En quatrième lieu, il s'agit de retourner la faute, de blâmer la victime, de faire courir des rumeurs et de stigmatiser les femmes. Nous pouvons aussi signaler les pressions de loyauté exercées sur les femmes partisanes au sein des partis politiques pour décourager les plaintes et les témoignages, y compris lorsqu'il existe des mécanismes théoriques de dénonciation.

La dynamique de déssubjectivation ainsi mise en place suit une chaîne cumulative. D'abord, les normes patriarcales et les stéréotypes conduisent à une

inéligibilité symbolique des femmes ; ensuite, la faible appropriation des droits induits un désarmement juridique caractérisé par des dispositifs internes de protection des femmes faibles et des risques faibles pour les auteurs. Aussi, les vulnérabilités économiques conduisent à la marchandisation de l'accès à des postes de responsabilité ; enfin, le blâme et la peur de représailles ont pour conséquence le silence, la sous-représentation et l'autocensure. Cette configuration retire aux femmes congolaises la capacité d'être auteures de leur trajectoire.

4. « Rien Sans Les Femmes » et les systèmes de pouvoir en République Démocratique du Congo

La transformation à long terme des systèmes de pouvoir implique de modifier non seulement les politiques, les lois et les structures institutionnelles, mais aussi les normes et les récits sociétaux qui établissent les inégalités et renforcent le *statu quo*. Dans le contexte du mouvement « Rien Sans Les Femmes », un exemple de récit sociétal commun qu'il cherche à changer est celui de l'acceptation selon laquelle les femmes sont incapables d'occuper des fonctions de responsabilité et donc il est normal qu'elles ne soient pas représentées dans les instances de décision.

Le présent point se concentre sur la relation qu'entretient le mouvement « Rien Sans Les Femmes » (RSLF) avec l'ordre institutionnel, les priorités publiques et les dynamiques de gouvernance.

4.1. Alignement avec les priorités publiques

L'analyse des statuts de « Rien Sans Les Femmes » révèle une forte convergence entre les objectifs du mouvement et les politiques nationales en matière de promotion du genre. Les objectifs du mouvement reprennent les priorités du gouvernement congolais sur la participation politique des femmes.

D'une manière générale, « Rien Sans Les Femmes » se propose de contribuer à la promotion de la représentativité et de la participation égalitaire hommes-femmes dans les instances de prise de décision en RDC. Spécifiquement, il se propose d'abord d'accroître le taux de participation et de représentativité des femmes et des filles dans les instances de prise de décision du pays à tous les niveaux, ensuite de coordonner les actions des membres visant la promotion de la participation et de la représentativité égalitaire des femmes et des filles et, enfin, d'accompagner les femmes et filles politiques dans l'exercice de leur mandat et celles ambitieuses à accéder aux instances de prise de décision à tous les niveaux.

Cet alignement traduit une intégration du mouvement dans la dynamique globale issue de la Politique Nationale Genre et de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies, ratifiée et internalisée par la République Démocratique du Congo. En effet, la Politique Nationale Genre (PNG) de la RDC, adoptée en 2009, vise à instaurer une société fondée sur l'égalité, l'équité et la justice entre les sexes. Elle s'appuie sur la Constitution de 2006 et les conventions internationales ratifiées par la RDC, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et la Déclaration de Beijing. Le document identifie les principales discriminations subies par les femmes et définit sept axes stratégiques allant de la réforme du cadre légal, de la participation politique, de l'autonomisation économique, de l'éducation, de la santé reproductive, de la lutte contre les violences basées sur le genre jusqu'à la promotion d'une culture égalitaire.

Le mouvement entretient également une collaboration étroite avec les autorités à tous les niveaux. Celles-ci reconnaissent le rôle du mouvement comme acteur légitime de défense des droits des femmes. De plus, plusieurs membres de « Rien Sans Les Femmes » occupent des fonctions publiques, ce qui renforce son insertion dans le système institutionnel. Enfin, l'implantation du mouvement dans les 26 provinces traduit une intégration territoriale des objectifs de parité dans le champ public.

4.2. Résultats obtenus par « Rien Sans Les Femmes »

Les activités du mouvement ont des impacts significatifs dans l'amélioration de l'accès des femmes aux sphères de décision. Il s'agit notamment de la sensibilisation des femmes à s'enrôler comme électrices et à se présenter comme candidates. Le mouvement a aussi formé 3 900 observateurs lors des élections de décembre 2023. À l'issue de ce processus, plusieurs femmes membres du mouvement ont accédé à des postes de responsabilité, témoignant d'une transformation progressive des rapports de pouvoir entre les sexes (Rapport d'évaluation externe de RSLF, 2024).

En termes de représentativité politique des femmes, il n'y avait que 17 % de femmes au gouvernement en 2019. Actuellement, le nombre de femmes est passé de 23 % en 2024 à 32 % en 2025. La présence des femmes au sein du gouvernement congolais n'est plus anecdotique ; elle s'impose désormais comme une réalité politique. Au niveau du parlement, sur les 477 députés nationaux proclamés élus par la Commission électorale nationale indépendante (CENI) en 2023, 64 sont des femmes. Leur représentation à la chambre basse du parlement congolais passe de 10 à 13 %, soit une légère progression par rapport aux législatives de 2018, à la suite desquelles les femmes n'avaient obtenu que 50 sièges. Au Sénat, 15 femmes sur 84 ont été élues comme sénatrices.

Cette présence accrue des femmes dans les institutions publiques illustre un effet de diffusion du discours de la parité et une reconnaissance de la légitimité de la lutte pour la parité. Par ce fait, le mouvement participe à l'institutionnalisation d'un langage politique nouveau autour de l'égalité et de la gouvernance inclusive.

4.3. Faiblesses du mouvement

Malgré ces acquis, plusieurs tensions apparaissent au sein de « Rien Sans Les Femmes ». D'abord, le faible financement des activités du mouvement par les membres eux-mêmes conduit à une dépendance financière vis-à-vis des partenaires extérieurs, avec pour conséquence la réduction de l'autonomie stratégique du mouvement. Les activités mises en œuvre reposent largement sur des projets financés à durée limitée, ce qui fragilise la continuité des actions.

Ensuite, le déficit de capacités internes, notamment la méconnaissance des outils de gestion et la confusion entre coalition et mouvement social, limite l'appropriation du cadre institutionnel par la base. La majorité des membres ne connaissent pas le mode de fonctionnement d'un mouvement, qu'ils confondent souvent avec une coalition.

Enfin, l'institutionnalisation du mouvement, par l'intégration de ses membres dans les structures de l'État, comporte un risque de bureaucratisation et de dépolitisation. Cette proximité avec les autorités peut diluer la fonction critique du mouvement, le transformant en partenaire technique plutôt qu'en force de contestation. De plus, la concentration des activités dans les milieux urbains laisse en marge les zones rurales, limitant la capillarité sociale de son action.

Conclusion

À partir des concepts d'identité, d'opposition et de totalité d'Alain Touraine (Touraine, 1978), cet article a proposé une lecture de la contribution du mouvement « Rien Sans Les Femmes » à la promotion des droits de la femme en RDC. Le mouvement a construit son identité dans l'action, autour d'un enjeu central, à savoir la mise en œuvre effective de la parité dans un système de pouvoir congolais caractérisé par les injustices à l'égard de la femme. À travers la consolidation des règles internes, des rituels, des axes stratégiques et des alliances, « Rien Sans Les Femmes » a transformé des mobilisations éparses en un acteur collectif durable qui a produit des effets de subjectivation pour les membres. Ceux-ci ont été renforcés en capacités ; plusieurs femmes se sont portées candidates aux élections à divers niveaux de gouvernance, d'autres ont été intégrées dans les institutions politiques et administratives. C'est de cette façon que le mouvement a renforcé sa légitimité auprès de la société et des

autorités. Son travail d'identité a permis, en outre, au mouvement d'affronter les différents obstacles et de consolider son identité.

Dans sa quête de la promotion des droits de la femme en RDC, « Rien Sans Les Femmes » fait face à plusieurs obstacles de nature culturelle et symbolique, cognitive, juridique, matérielle, sexuelle et politico-institutionnelle. L'opposition est l'un des trois pôles fondamentaux qui structurent l'action sociale avec l'identité et la totalité. Elle joue un rôle central dans la dynamique des mouvements sociaux et dans la capacité des acteurs à devenir des sujets. Pour Touraine, toute action collective significative suppose qu'un acteur définisse contre quoi ou contre qui il lutte. Cette opposition n'est pas seulement un conflit ou une hostilité : elle est une construction cognitive qui identifie des forces contraires aux objectifs du groupe.

Il est à constater que, dans le système de pouvoir en RDC, l'opposition contre les actions du mouvement n'est pas un bloc monolithique, mais un système d'action doté d'un répertoire de domination cohérent qui se manifeste d'abord à travers des discours disqualifiant et naturalisant la domination des hommes sur les femmes, ensuite en abusant du pouvoir par une application sélective des règles et des procédures en défaveur des femmes. Le répertoire de domination se manifeste aussi sous la forme de harcèlement, où les contreparties sexuelles conditionnent les nominations et les maintiens à des postes de responsabilité, transformant l'accès au pouvoir en ressource privatisée, et enfin, ce répertoire se manifeste sous la forme de blâme et d'intimidation en retournant la faute contre la victime.

Le renversement de ces obstacles suppose un contre-répertoire structuré, capable de transformer les représentations, de refermer les vides organisationnels, de protéger les plaignantes et de rendre effectives les normes d'égalité. L'enjeu central est la (re)subjectivation des femmes comme actrices de leur trajectoire politique et administrative (Touraine, 1992, 1997). C'est dans ce sens que « Rien Sans Les Femmes » a organisé des campagnes anti-stéréotypes, a promu la visibilité des réussites féminines et a formé plusieurs acteurs à adopter des conduites non sexistes dans leur manière de vivre. Dans ce même ordre d'idée, le mouvement a facilité la mise en place de cellules d'enquête indépendantes et l'accès aux cliniques juridiques ainsi qu'aux bureaux de consultation gratuite des barreaux.

Pour conclure, nous dirons que « Rien Sans Les Femmes » est un mouvement en voie de reconnaissance, mais encore dépendant des structures qu'il souhaite transformer. Dans la perspective tourainienne, il illustre un processus d'intégration à la Totalité étatique, réussi sur le plan de la légitimité et de la visibilité publique. Cependant, cette insertion reste marquée par des tensions entre alignement institutionnel et autonomie du mouvement. Pour

renforcer son autonomie et préserver sa capacité d'action critique, plusieurs pistes s'imposent, notamment la diversification des sources de financement afin de réduire la dépendance externe, le renforcement des capacités de gestion interne et la connaissance des outils de gouvernance, le maintien d'un équilibre entre participation et interpellation vis-à-vis de l'État, et l'extension de la présence du mouvement dans les territoires et entités décentralisées autres que les chefs-lieux des provinces pour accroître son ancrage social.

Ces résultats ouvrent plusieurs avenues pour la recherche future. Premièrement, une étude comparative de la trajectoire du RSLF avec d'autres mouvements féministes en Afrique subsaharienne permettrait de dégager des modèles d'action collective et d'institutionnalisation spécifiques aux contextes post-conflit. Deuxièmement, une analyse longitudinale de l'impact des femmes membres du RSLF une fois intégrées dans les institutions (gouvernement, parlement) serait nécessaire pour évaluer la capacité de ces actrices à transformer les logiques de pouvoir de l'intérieur. Enfin, il serait pertinent d'explorer plus avant les micro-mécanismes de la subjectivation au sein des coordinations locales, notamment en milieu rural, afin de comprendre comment l'identité collective se décline face aux résistances culturelles et symboliques les plus fortes.

Références bibliographiques

- Batliwala, S. (2012). *Changing their World: Concepts and Practices of Women's Movements (Changer leur monde : les mouvements de femmes, entre concepts et pratiques)*, 2e éd. Toronto : Association pour les droits des femmes dans le développement (AWID).
- Constitution de la République Démocratique du Congo, 2006.
- Democracy Reporting International. (2024). *Rapport d'observation électorale - Regard Citoyen (RDC, 2023)*.
- International Alert. (2016). *Rien Sans Les Femmes (RDC) : de la parité de droit à la parité de fait*. Rapport.
- Kienge-Kienge, R., et al., (2024), Étude sur les barrières à la participation significative des femmes dans les services de sécurité (Nord-Kivu, Tshopo, Equateur et Kinshasa), Rapport final, Kinshasa, MONUSCO.
- Kvinna till Kvinna Foundation. (s.d.). *Programmes RDC - Rien Sans Les Femmes*. Page web.
- Loi n° 15/013 du 1er août 2015 portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité.
- PNUD. (2023). *Étude sur l'accès des femmes justiciables à la justice*, Kinshasa.

- République Démocratique du Congo. (2022). Loi électorale n° 22/029 du 29 juin 2022 modifiant et complétant la loi n° 06/006 du 9 mars 2006, telle que modifiée (art. 13).
- Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre, Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant, Kinshasa, RDC, 2009.
- Touraine, A. (1978). *Le mouvement social*. Paris : Seuil.
- Touraine, A. (1981). *La voix et le regard*. Paris : Seuil.
- Touraine, A. (1984). « Les mouvements sociaux : objet particulier ou problème central de l'analyse sociologique ? », *Revue française de sociologie*, 25(1), p. 3-19.
- Touraine, A. (1992). *Critique de la modernité*. Paris : Fayard.
- Touraine, A. (1997). *Pourrons-nous vivre ensemble ? Égaux et différents*. Paris : Fayard.
- Touraine, A., & Khosrokhavar, F. (2000). *La recherche de soi : Dialogue sur le Sujet*. Paris : Fayard.
- UN Women – UN Trust Fund (2022). *Feminist and Women's Movements* (version française).